



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le cinquième (5<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille vingt-quatre à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

#### Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1  
M. André Choinière, conseiller # 2  
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3  
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4  
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5  
M. Éric Rioux, conseiller #6

#### Sont absents

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Charlie Côté

---

#### 1. OUVERTURE

#### 2. ORDRE DU JOUR

#### 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

#### 4. CORRESPONDANCE

#### 5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2023

#### 6. MANDAT VÉRIFICATION COMPTABLE 2024

#### 7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 8. URBANISME

##### 8.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

#### 9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

##### 9.1 COMPTES À PAYER

##### 9.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

##### 9.3 IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - VENTE (MRC)

##### 9.4 UTILISATION DE SURPLUS AFFECTÉ

##### 9.5 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

#### 11. VOIRIE MUNICIPALE

##### 11.1 SIGNATURE DE L'AVENANT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS/NUMÉRO DE DOSSIER 9012-19-4955

##### 11.2 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ABAT-POUSSIÈRE (2024)



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**11.3** RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX EN VERTU DES MODALITÉS D'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET ACCÉLÉRATION NSFP 154227400, DOSSIER N : QKQ39699

**11.4** DÉPÔT DEMANDE D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU ET PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPÔT DE 2000 \$ À LA MRC

**11.5** DÉPÔT DEMANDE D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU ET PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPÔT DE 2000 \$ À LA MRC

### 12. SÉCURITÉ CIVILE

**12.1** ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 AN 7 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

### 13. RESSOURCES HUMAINES

**13.1** CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### 14. LOISIRS

**14.1** FÊTE NATIONALE ÉDITION 2024

**14.2** CAMP DOBY

**14.3** CAMP DE JOUR DE LA VILLE DE BEDFORD

### 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### 16. AFFAIRES DIVERSES

**16.1** DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR L'ÉVÈNEMENT « CIRCUIT CYCLISTE DU LAC-CHAMPLAIN » — SAMEDI 8 JUIN 2024.

**16.2** PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2024

**16.3** JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

**16.4** DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE BROME-MISSISQUOI (APHPBM)

### 17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

---

#### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

#### 2. ORDRE DU JOUR

2024.03042

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 5 mars 2024 soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

#### 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

2024.03043

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

### 4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance d'intérêt public.

### 5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2023

Les états financiers ont été présentés par Madame Christina Laflamme, CA, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposés séance tenante. Ceux-ci indiquent pour l'année 2023 des revenus de fonctionnement de 1 958 074 \$ des revenus d'investissement de 1 373 278 \$, des charges municipales de 2 004 474 \$, des immobilisations, amortissement des immobilisations et gain sur disposition de 259 823 \$. L'année 2023 se termine donc avec un surplus de 213 423 \$.

### 6. MANDAT VÉRIFICATION COMPTABLE 2024

2024.03044

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que ce conseil renouvelle le mandat de la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des livres de l'année 2024 au montant de 8 995 \$, plus taxes applicables.

QUE le rapport financier 2023 soit transmis au MAMH conformément à la Loi.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### 7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est soulevée à propos de si d'autres solutions pour le dos d'âne sur le chemin St-Ignace ont été envisagées.

### 8. URBANISME

#### 8.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en février 2024.

### 9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

#### 9.1 Comptes à payer

2024.03045

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### 9.2 Autorisation de paiement de la rémunération des élus

2024.03046

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le premier, de quatre versements des salaires des élus municipaux.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### 9.3 Immeubles en défaut de paiement des taxes municipales - vente (MRC)

2024.03047

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 29 février 2024, lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations de la greffière concernant les immeubles sur le territoire de la municipalité ou ville pour lesquels les taxes municipales dues des années 2023 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la Municipalité ou Ville d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Eric Rioux  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil entérine la liste précédente du 6 février et adopte une nouvelle liste, comportant un total de zéro (0) propriété.

ADOPTÉ

### 9.4 Utilisation de surplus affecté

2024.03048

CONSIDÉRANT que la résolution 2022.11180 a affecté un montant de 300 000 \$ de surplus non-affecté aux travaux de réfection du 5<sup>e</sup> rang Nord et Sud

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte d'utiliser le surplus affecté dans la résolution 2022.11180 à des dépenses engagées durant l'année financière 2023 pour les travaux de réfection du 5<sup>e</sup> rang Nord et Sud ;

DE financer en partie cette dépense, nettes de ristournes de taxes, à même l'excédent cumulé affecté de la Municipalité, correspondant à un montant de 300 000\$ selon la résolution 2022.11180 ;

Travaux routes et chemins (projet 5 <sup>e</sup> rang) : poste 23-040-00-720	300 000.00 \$
Total :	300 000.00 \$



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **9.5 Nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels**

2024.03049

ATTENDU QU'en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (la « **Loi 25** ») a été sanctionnée et en conséquence, a modifié substantiellement les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « **Loi sur l'accès** »);

ATTENDU QUE l'objectif de la Loi 25 est de mieux protéger les renseignements personnels que les entreprises privées et les organismes publics détiennent;

ATTENDU QUE depuis septembre 2022, la Loi 25 prévoit que les entreprises et les organismes publics devront désigner un Responsable de la protection des renseignements personnels (« **RPRP** »);

ATTENDU QUE la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public est celle qui doit exercer la fonction du RPRP; toutefois, ces fonctions peuvent être déléguées par écrit à quelqu'un d'autre;

ATTENDU QUE le rôle du RPRP est de diriger la gouvernance des renseignements personnels au sein de l'Organisme en conseillant, formant, documentant et contrôlant tous les aspects couvrant la protection des renseignements personnels au sein de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme désire nommer un RPRP afin de lui permettre de se conformer à cette nouvelle obligation en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QU'il est jugé opportun qu'un RPRP soit nommé aux fins d'exercer toutes les fonctions décrites au sein de la Lettre de nomination du responsable à la protection des renseignements personnels soumis au conseil municipal (le « Conseil ») pour fins d'approbation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine

APPUYÉ PAR Sonya Lapointe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Description du poste de responsable de la protection des renseignements personnels soumis au Conseil pour fins d'approbation soit, et elle est par les présentes, approuvée;

QUE tout dirigeant de l'Organisme soit, et il est par les présentes, autorisé à signer la Description du poste de responsable de la protection des renseignements personnels afin de donner effet aux présents;

QUE la personne suivante soit et elle est, par les présentes, désignée RPRP jusqu'à sa démission, ou plus tôt si les membres du Conseil décident de le destituer de ses fonctions comme RPRP :

**Charlie Côté, Directrice générale greffière-trésorière**

QUE le projet de Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels accompagné des Termes et conditions relatifs à la nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels et qui ont été soumis au Conseil pour fins d'approbation soient, et ils sont par les présentes, approuvés;

QUE la personne ayant la plus haute autorité de l'Organisme soit, et il est par les présentes, autorisé à signer la Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels afin de donner effet aux présents;



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE le secrétaire de l'Organisme fasse, si besoin il y a, toutes les entrées nécessaires aux registres de l'Organisme et sur la politique de confidentialité apparaissant sur le site Internet de l'Organisme aux fins de donner effet aux présentes;

QUE tout dirigeant de l'Organisme soit, et il est par les présentes, autorisé à signer tout document, poser tout geste et faire toute chose nécessaire ou simplement utile, à son entière discrétion, afin de donner effet aux présents.

ADOPTÉE

### 11. VOIRIE MUNICIPALE

#### 11.1 Signature de l'avenant du contrat de déneigement pour le ministère des Transports/Numéro de dossier 9012-19-4955

2024.03050

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise la mairesse Madame Dominique Martel à signer au nom de la Municipalité l'avenant au contrat numéro de dossier 9012-24-4955 avec le ministère des Transports, ainsi que tous les documents l'accompagnant.

ADOPTÉE

#### 11.2 Résultat de l'appel d'offres pour l'abat-poussière (2024)

2024.03051

CONSIDÉRANT l'ouverture le 4 mars 2024 des soumissions pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sur les routes en gravier en 2024 ;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de soumissions se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix au litre	Prix taxes incluses
Les Entreprises Bourget inc.	0,4400 /litre	25 443.74 \$
Multi Routes inc.	0,520 /litre	30 069.87 \$

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Les Entreprises Bourget inc. pour transporter et épandre une solution de chlorure de calcium 35 % ou équivalent.

La présente soumission représente une quantité estimative de 50 295 litres, au prix de 0.4400 \$/litre plus taxes, représentant une dépense totale de 25 443.74 \$ taxes incluses ;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour l'abat-poussière de Les Entreprises Bourget inc. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

#### 11.3 Résolution attestant la fin des travaux en vertu des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération NSFP 154227400, dossier n : QKQ39699

2024.03052

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;





## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 octobre 2023;

ATTENDU QUE transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition d'**Éric Rioux**, appuyée par **Sonya Lapointe**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

### **11.4 Dépôt demande d'entretien d'un cours d'eau et paiement des frais de dépôt de 2000 \$ à la MRC**

2024.03053

ATTENDU QUE l'inspecteur Michel Brais confirme la nécessité de procéder à des travaux d'entretien dans le cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise les dépenses liées à l'entretien du cours d'eau Frank Pitch:

QUE ce conseil accepte de déboursier les frais de 2 000 \$ pour le dépôt de la demande à la MRC de Brome Missisquoi

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense*

### **11.5 Dépôt demande d'entretien d'un cours d'eau et paiement des frais de dépôt de 2000 \$ à la MRC**

2024.03054

ATTENDU QUE l'inspecteur Michel Brais confirme la nécessité de procéder à des travaux d'entretien dans le cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux  
APPUYÉ PAR Myriam Falcon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise les dépenses liées à l'entretien du cours d'eau Branche 18:

QUE ce conseil accepte de déboursier les frais de 2 000 \$ pour le dépôt de la demande à la MRC de Brome Missisquoi

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense*

## **12. SÉCURITÉ CIVILE**



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### 12.1 Adoption du rapport annuel 2023 an 7 – schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

2024.03055

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte sept (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule).

ATTENDU que le rapport annuel 2023 an 7 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2023 an 7 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adopte le rapport d'activités annuel 2023 an 7 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

### 13. RESSOURCES HUMAINES

#### 13.1 Contrat de la Directrice générale

2024.03056

ATTENDU QUE les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du contrat de travail à être signé entre la Municipalité et la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Dominique Martel, à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

### 14. LOISIRS

#### 14.1 Fête nationale édition 2024

2024.03057

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement d'une contribution de 1000 \$ au comité en charge des préparatifs pour les festivités de la « Fête nationale rassemblée » édition 2024 ;

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*





## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### 14.2 Camp Doby

2024.03058

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de contribuer à l'accessibilité des camps de jours estivaux pour les enfants et familles ignaçoises ;

CONSIDÉRANT que les enfants de Saint-Ignace ne profitent à ce jour d'aucun tarif préférentiel au camp Doby, situé à Bedford Canton ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement d'une contribution de 100 \$ par enfant par été pour les inscriptions au camp Doby, si ceux-ci n'ont pas déjà profité de cette même contribution pour le camp de jour de la ville de Bedford.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### 14.3 Camp de jour de la ville de Bedford

2024.03059

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de contribuer à l'accessibilité des camps de jours estivaux pour les enfants et familles ignaçoises ;

CONSIDÉRANT que les enfants de Saint-Ignace ne profitent à ce jour d'aucun tarif préférentiel au camp de la ville de Bedford ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement d'une contribution de 100 \$ par enfant par été pour les inscriptions au camp de la ville de Bedford, si ceux-ci n'ont pas déjà profité de cette même contribution pour le camp Doby.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

## 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par le public.

## 16. AFFAIRES DIVERSES

### 16.1 Demande d'autorisation de passage pour l'évènement « Circuit cycliste du Lac-Champlain » — samedi 8 juin 2024.

2024.03060

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Eric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise les participants de la 18e édition du Circuit cycliste du lac Champlain à circuler sur les chemins de Mystic et Walbridge, samedi le 8 juin 2024 ;

QUE ce conseil nomme le chef du service incendie de Bedford comme personne-ressource concernant la logistique du circuit ;

QUE ce conseil demande à l'organisation CCLACC d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec;

QUE le conseil rappelle qu'il est de la responsabilité des organisateurs de s'assurer que les participants respectent le Code de sécurité routière;



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

### **16.2 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024**

2024.03061

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon

APPUYÉ PAR André Choinière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

QU'une copie de cette présente résolution soit acheminée au Mouvement Santé mentale Québec

ADOPTÉE

### **16.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

2024.03062

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR Eric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

### **16.4 Demande d'appui financier pour L'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM)**

2024.03063

CONSIDÉRANT que l'APHPBM est au service de la communauté de Brome-Missisquoi depuis plus de 35 ans ;

CONSIDÉRANT que la campagne 2024 porte sur l'accessibilité universelle et servira à maintenir le bottin électronique sur l'accessibilité dans Brome-Missisquoi ;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un don d'un montant de 200\$

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

### **17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

2024.03064

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h17.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Dominique Martel  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Charlie Côté  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Dominique Martel, mairesse